

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNERY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE N° 4 DU 10 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation des délégués et délégués suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

L'an deux mil vingt et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur JOLY Sylvain**.

Présents :

M. PASQUET Bruno, Mme ALVES Sophie, M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoints**

Mme TRIDON CANTAYRE Brigitte, M. TORREZ Thierry, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme HERHEL Bénédicte, Mme THOMAZIC Sabrina, M. SCULFORT Romain, M. CAMENEN Erwan, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Monsieur LABED Patrick a donné procuration à Monsieur JOLY Sylvain

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Monsieur SCULFORT Romain

Madame PAVIOT Alexandra a donné procuration à Madame TRIDON CANTAYRE Brigitte

Madame PONSARD-CHAREYRE Solange a donné procuration à Monsieur HÉNAULT Bertrand

Monsieur CHAMAILLARD Stéphane a donné procuration à Madame HERHEL Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur DIDELOT Bruno

Monsieur KORCZEWSKI Lucien

Secrétaire : Monsieur DA COSTA Philippe

Nombre de membres en exercice :	19	Nombre de membres présents :	12	Nombre de suffrages exprimés :	17
---------------------------------	-----------	------------------------------	-----------	--------------------------------	-----------

1) **Désignation des Élection délégués sénatoriaux**

Monsieur le Maire informe que les conseiller municipaux ont été convoqué ce jour suite l'arrêté n° 2020-831 émis le 2 juillet 2020 par la Préfecture du Cher pour procéder à l'élection des délégués sénatoriaux.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués, délégués supplémentaires et délégués suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément sur une même liste (complète ou non), composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Conformément à l'annexe de l'arrêté 2020-831, le conseil municipal doit désigner 5 délégués et 3 suppléants.

Le bureau électoral est composé de 4 membres :

Les 2 plus âgés : Mme Brigitte TRIDON CANTAYRE et M. Thierry TORREZ et des 2 plus jeunes : M. Romain SCULFORT et Mme Sabrina THOMAZIC

Une liste conduite par M. Patrick LABED a été déposée, et est composée comme suit :

M. Patrick LABED,

Mme Bénédicte HERHEL,

M. Bertrand HÉNAULT,

Mme Sabrina THOMAZIC

M. Stéphane CHAMAILLARD

Mme Ilda PIAT,

M. Bruno PASQUET,

Mme Brigitte TRIDON CANTAYRE

Il est procédé au vote.

Nombre de votant : 17

Nombre de bulletin blanc : 1

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de voix pour la liste présentée par M. Patrick LABED : 17

Sont désignés délégués sénatoriaux : Patrick LABED, Bénédicte HERHEL, Bertrand HÉNAULT, Sabrina THOMAZIC et Stéphane CHAMAILLARD.

Sont désignés suppléants des délégués sénatoriaux : Ilda PIAT, Bruno PASQUET et Brigitte TRIDON CANTAYRE.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que-dessus

Et au registre ont signé tous les membres présents

Procès-verbal d'élection

Transmis à la Préfecture du Cher le 10 Juillet 2020

Affiché le 10 Juillet 2020

Pour extrait conforme

Sylvain JOLY

Maire de Lunery